

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 3 septembre. — Hier à huit heures du soir un courrier est parti de Neuilly pour Bruxelles, à la suite d'une conférence de ministres.

— M. de Flabaut est arrivé à Paris de retour de son voyage à Londres. Le voyage de ce diplomate avait pour motif apparent les affaires de sa famille. Il était chargé d'une mission relative aux affaires de la Belgique et du Portugal.

Sa mission avait pour objet la conclusion des affaires de la Belgique. Quelques personnes croient qu'il est porteur de nouvelles propositions. Avant de quitter Londres, il a eu une longue conférence avec le comte Palmerston.

— Cette nuit M. le comte de Montalivet a eu, vers une heure, une nouvelle atteinte de goutte. On croit qu'il ne pourra pas s'occuper d'affaires de quelques jours.

— Une décision administrative vient de surseoir au jugement de M. Berryer, et le renvoie, dit-on, devant les assises de la Seine-Inférieure.

Dans une note publiée par plusieurs journaux M. Berryer proteste « contre cet acte qui l'enlève à ses juges naturels, et prolonge sa captivité. »

— Dans la nuit d'hier, de deux à trois heures du matin, a éclaté, rue Marie-Staart, n° 3 bis, un affreux incendie, qui a dévoré en peu d'instants toute la maison occupée par un menuisier, principal locataire; le feu a pris d'abord dans sa boutique, et de là s'est communiqué rapidement aux étages supérieurs.

La violence du feu était si grande que les persiennes et les volets des deux maisons en face ont été réduits en charbons, et ces deux maisons n'ont dû une partie de leur conservation qu'aux secours prompts et bien administrés, des sapeurs-pompiers, dont le zèle ne s'est pas démenti en cette occasion pas plus que dans toutes les autres. Tous les habitants du quartier ont montré le plus généreux dévouement pour arrêter les progrès de l'incendie, qui réduisit à la plus grande misère vingt-trois malheureux ouvriers; ils n'ont pu sauver qu'une faible partie de leurs vêtements. Deux femmes voulant emporter quelques effets ont péri dans les flammes.

Il a été fait, dans le passage du Grand-Cerf, une quête pour subvenir aux premiers besoins de ces malheureux.

— Question de l'Escaut. La commission centrale de Mayence va se joindre, à ce qu'il paraît, à la conférence de Londres pour demander au roi Guillaume de nouvelles explications relativement à la navigation de l'Escaut. Le roi de Hollande, pour une sorte de mensonge diplomatique dont se plaint la commission, veut faire croire qu'elle a renoncé à ses droits sur l'embouchure de l'Escaut, en consentant à ouvrir des négociations ultérieures pour décider si Anvers sera rayé de la liste des ports assurés aux états riverains du Rhin, depuis l'embouchure jusqu'à l'embouchure.

Il est de toute importance en effet pour ces états que la navigation de l'Escaut, nécessairement liée à celle du Rhin, soit soumise aux mêmes conditions que celle du Rhin, de son côté, à pour but unique de pouvoir imposer, selon ses besoins, des taxes et des conditions tout arbitraires aux bâtimens qui naviguent de l'Escaut dans le Rhin. Depuis quinze ans la commission centrale a été en lutte avec le roi de Hollande, qui a entravé tous ses travaux par ses perpétuelles chicanes sur les embouchures du Rhin conventionnelles. Il n'est pas probable qu'elle obtienne aujourd'hui meilleur parti que la conférence de l'observation bien connue de Guillaume. (National.)

— La course des chevaux pour les deux prix royaux a eu lieu aujourd'hui au Champ-de-Mars. Le roi, la reine, les princes et princesses y ont assisté. Il y avait une foule considérable d'amateurs.

A la première épreuve, *Corisandre*, appartenant à M. Bonvié, fils, a eu l'avantage; mais aux deux autres, elle a été battue par *Cyrus*, appartenant à lord Seymour; le prix était de 5,000 fr., l'autre prix de 6,000 fr. a été gagné par *Eglé*, appartenant encore à lord Seymour.

— Un nommé Imbert, chef d'une bande de voleurs à Rouen, a été arrêté à Paris et mis à la disposition de l'autorité.

— On vient d'arrêter plusieurs individus soupçonnés de l'assassinat du nommé Ramus, dont la tête, le cœur et les jambes ont été retrouvés sur trois points divers de Paris. Le reste du corps a été retrouvé dans un égout, enveloppé dans une toile à matelas.

— Grains. L'abondance des récoltes en France a produit une baisse générale sur les prix des grains. Ainsi, le tableau régulateur qui donnait au 31 juillet, pour toute la France, un prix moyen de 25 fr. 11, ne donne plus au 31 août, qu'une moyenne de 21 fr. 78. Nous remarquons avec plaisir que c'est surtout dans les départemens de l'Est, qui avaient peu éprouvé l'influence favorable de la nouvelle législation sur les grains, que la diminution s'est fait sentir. Les droits d'importation deviennent en conséquence plus élevés, et, dans la 1^{re} section de la deuxième classe, ils équivalent à la prohibition, car le froment étranger devrait payer 10 75 et 12 fr. par hectolitre.

Voici la comparaison des prix moyens au 31 août de chacune des années suivantes :

1832	1831	1830.	1829	1828	1827
21 78	23 24	21 72	20 91	21 41	16 71

Les prix moyens par classe et par section, en 1831 et 1832, présentent le tableau suivant :

Classes.	Sect.	1832	1831.	Classes.	Sect.	1832	1831.
1 ^{re}	unique.	22 14	22 75.	3 ^e	2 ^e	28 38	24 5
2 ^e	1 ^{re}	16 81	20 85.	3 ^e	3 ^e	18 62	20 92
	2 ^e	23 15	23 24.	4 ^e	1 ^{re}	24 33	23 94
3 ^e	1 ^{re}	23 55	25 2.		2 ^e	22 28	21 54

(Commerce.)

— M. Corr, graveur belge, a eu l'honneur d'être reçu hier par S. M. la reine, S. M. a daigné souscrire à plusieurs ouvrages de cet artiste distingué, et entre autres au portrait du roi Léopold, qu'il exécute en ce moment d'après le tableau de M. Wappers.

— On dit que Mlle. Mars est engagée pour une année au Théâtre-Français, à raison de 30,000 francs. M. Armand et Michelot auraient, pour une année aussi, un engagement de 10,000 francs chacun. Ces 50,000 francs seraient payés, à titre d'addition, de subvention ou de gratification, par le ministère.

On ajoute que la Comédie-Française a renoncé à jouer, au moins pour le moment, la pièce du cardinal Voltaire.

LETRE ENCYCLIQUE DE GREGOIRE XVI A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET EVEQUES. (Fin, voyez le n°. d'hier.)

Ce serait sans doute une chose coupable et tout-à-fait contraire au respect avec lequel on doit recevoir les lois de l'Eglise, que d'improver par un dérèglement insensé d'opinions la discipline établie par elle et qui renferme l'administration des choses saintes, la règle des mœurs et les droits de l'Eglise et de ses ministres, ou bien de signaler cette discipline comme opposée aux principes certains du droit de la nature, ou de la présenter comme défectueuse, imparfaite et soumise à l'autorité civile.

Comme il est constant, pour nous servir des paroles des pères de Trente, que l'Eglise « a été instruite par Jésus-Christ et ses Apôtres, et qu'elle est enseignée par l'Esprit-Saint qui lui suggère incessamment toute vérité, » il est tout-à-fait absurde et souverainement injurieux pour elle que

l'on mette en avant une certaine *restauration et régénération* comme nécessaire pour pourvoir à sa conservation et à son accroissement, comme si elle pouvait être censée exposée à la défaillance, à l'obscureissement ou à d'autres inconvéniens de cette nature. Le but des novateurs en cela, est de jeter les fondemens d'une institution humaine récente, et de faire ce que Cyprien avait en horreur, que l'Eglise, qui est divine, devienne tout humaine. Que ceux qui forment de tels desseins considèrent bien que c'est au seul pontife romain, suivant le témoignage de Saint-Léon, que la dispensation des canons a été confiée, et qu'il lui appartient à lui seul et non à un particulier de prononcer sur les règles anciennes, et ainsi, comme l'écrit Saint-Gélase, « de peser les décrets des canons et d'apprécier les réglemens de ses prédécesseurs pour tempérer après un examen convenable ceux où la nécessité du temps et l'intérêt des églises demandent quelques adoucissements. »

Nous voulons ici exciter votre zèle pour la religion contre cette ligue honteuse à l'égard du célibat ecclésiastique, ligue que vous savez s'agiter et s'étendre de plus en plus; quelques ecclésiastiques même joignant pour cela leurs efforts à ceux des philosophes corrompus de notre siècle, oubliant leur caractère et leurs devoirs et se laissant entraîner par l'appât des voluptés jusqu'à ce point de licence qu'ils ont osé en quelques lieux adresser aux princes des prières publiques réitérées pour anéantir cette sainte discipline. Mais il nous est pénible de vous entretenir long-temps de ces honteuses tentatives, et nous nous confions plutôt sur votre religion pour vous charger de conserver, de venger, de défendre de toutes vos forces, suivant les règles des canons, une loi si importante, et sur laquelle les traits des libertins sont dirigés de toutes parts.

L'union honorable des chrétiens, que saint Paul appelle un grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Eglise, demande nos soins communs pour empêcher qu'on ne porte atteinte à la sainteté et à l'indissolubilité du lien conjugal. Pie VIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, vous l'avait déjà instamment recommandé dans ses lettres; mais les mêmes trames funestes se renouvellent. Les peuples doivent donc être instruits avec soin que le mariage une fois contracté suivant les règles ne peut plus être rompu, que Dieu oblige ceux qui sont ainsi unis de l'être toujours, et que ce lien ne peut être brisé que par la mort. Qu'ils se souviennent que le mariage faisant partie des choses saintes, est soumis par conséquent à l'Eglise; qu'ils aient devant les yeux les lois faites par l'Eglise sur cette matière, et qu'ils obéissent religieusement et exactement à celles de l'exécution desquelles dépendent la force la vertu de l'alliance. Qu'ils prennent garde d'admettre sous aucun rapport rien de contraire aux ordonnances des canons et aux décrets des conciles, et qu'ils se persuadent bien que les mariages ont une issue malheureuse quand ils sont formés contre la discipline de l'Eglise, ou sans avoir invoqué Dieu ou par la seule ardeur des passions, sans que les époux aient songé au sacrement et aux mystères qu'ils signifient.

Nous arrivons actuellement à une autre cause des maux dont nous gémissons de voir l'Eglise affligée en ce moment, savoir, à cet *indifférentisme* ou cette opinion perverse qui s'est répandue de tous côtés par les artifices des méchants, et d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes. Il ne vous sera pas difficile, dans une matière si claire et si évidente de repousser la plus fatale erreur du milieu des peuples confiés à vos soins. Puisque l'Apôtre nous avertit « qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême », que ceux-là craignent qui s'imaginent que toute religion offre les moyens d'arriver au bonheur éternel, et qu'ils comprennent que, d'après le témoignage même du Sauveur, « ils sont contre le Christ, puisqu'ils ne sont pas avec lui », et qu'ils dissipent malheureusement, puisqu'ils ne recueillent point avec lui, et par conséquent « qu'il est hors de doute qu'ils périront éternellement, s'ils ne tiennent la foi catholique et s'ils ne la gardent entière et inviolable ». Qu'ils écoutent saint Jérôme, qui, dans un temps où l'Eglise était partagée en trois par un schisme, raconte que, fidèle à ses principes, il avait constamment répondu à ceux qui cherchaient à l'attirer à leur parti: « Si quelqu'un est uni à la chaire de Pierre, je suis avec lui. » Ce serait à tort que quelqu'un se rassurerait, parce qu'il a été régénéré dans les eaux du baptême, car saint Augustin lui répondrait à propos: « Un serment coupé de la vigne conserve encore la même forme; mais à quoi lui sert cette forme s'il ne vit pas de sa racine? »

De cette source infectée de l'indifférentisme découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la *liberté de conscience*. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns rêtant avec une extrême imprudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. Mais, disait Saint-Augustin, « qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur? » Et en effet, tout frein étant ôté qui peut ré-

tenir les hommes dans les sentiers de la vérité, leur nature inclinée au mal tombe dans un précipice, et nous pouvons dire avec vérité que le puits de l'abîme est ouvert, ce puits d'où Saint-Jean vit monter une fumée qui obscurcit le soleil, et sortir des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là le changement des esprits, une corruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables répandu parmi le peuple, en un mot le fléau le plus mortel pour la société, puisque l'expérience a fait voir de toute antiquité que les états qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés.

Là se rapporte cette liberté funeste, et dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur. Nous sommes épouvantés, vénérables frères, en considérant de quelles doctrines ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant qu'elles se propagent au loin et partout par une multitude de livres et par des écrits de toutes sortes qui sont peu de chose pour le volume, mais qui sont remplis de malice, et d'où il sort une malédiction qui, nous le déplorons, se répand sur la face de la terre. Il en est cependant, ô douleur! qui se laissent entraîner à ce point d'impudence, qu'ils soutiennent opiniâtement que le déluge d'erreurs qui sort de là est assez bien compensé par un livre qui, au milieu de ce déchainement de perversité, paraîtrait pour défendre la religion et la vérité. Or c'est certainement une chose illicite et contraire à toutes les notions de l'équité, de faire de dessein prémédité un mal certain et plus grand, parce qu'il y a espérance qu'il en résultera quelque bien. Quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser se répandre librement des poisons, les vendre et transporter publiquement, les boire même, parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort?

La discipline de l'Eglise fut bien différente dès le temps même des apôtres, que nous lions avoir fait brûler publiquement une grande quantité de mauvais livres. Qu'il suffise de parcourir les lois rendues sur ce sujet dans le 5^e concile de Latran, et la constitution qui fut depuis donnée par Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, pour empêcher « que ce qui a été sagement inventé pour l'accroissement de la foi et la propagation des sciences utiles soit dirigé dans un but contraire, et porte préjudice au salut des fidèles. » Ce fut aussi l'objet des Pères du concile de Trente, qui, pour apporter remède à un si grand mal, firent un décret salutaire pour ordonner de rédiger un index des livres qui contiendraient une mauvaise doctrine. Il faut combattre avec force, dit Clément XIII, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, dans ses lettres encycliques sur la proscription des livres dangereux; « il faut combattre avec force, » autant que la chose le demande, et tâcher d'exterminer cette peste mortelle; car jamais on ne retranchera la matière de l'erreur qu'en livrant aux flammes les coupables éléments du mal » (1). D'après cette constante sollicitude avec laquelle le Saint-Siège s'est efforcé dans tous les temps de condamner les livres suspects et nuisibles, et de les retirer des mains des fidèles, il est assez évident combien est fautive, téméraire, injurieuse au Saint-Siège, et féconde en maux pour le peuple chrétien, la doctrine de ceux qui non-seulement rejettent la censure des livres comme un joug trop onéreux, mais en sont venus à ce point de malignité qu'ils la présentent comme opposée aux principes de la droiture et de l'équité, et qu'ils osent refuser à l'Eglise le droit de l'ordonner et de l'exercer.

Comme nous avons appris que des écrits semés parmi le peuple proclament certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes et qui allument partout les flambeaux de la révolte, il faudra empêcher avec soin que les peuples ainsi trompés ne soient entraînés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que, suivant l'avis de l'apôtre, « il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; celles qui existent ont été établies par Dieu. Ainsi, celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux-mêmes. » Ainsi les lois divines et humaines s'élèvent contre ceux qui s'efforcent d'ébranler par des trames honteuses de révolte et de sédition, la fidélité aux princes, et de les précipiter du trône.

Ce pour cela, et afin de ne pas souiller d'une si grande tache, que les premiers chrétiens, au milieu de la fureur des persécutions, surent cependant bien servir les empereurs et travailler au salut de l'empire, comme il est certain qu'ils le firent. Ils le prouvèrent admirablement, non seulement par leur fidélité à faire avec soin et promptitude ce qui leur était ordonné, et ce qui n'était point contraire à la religion, mais encore par leur courage et en répandant même leur sang dans les combats. « Les soldats chrétiens, dit Saint-Augustin, servaient un empereur infidèle; mais s'il était question de la cause de Jésus-Christ, ils ne reconnaissaient que celui qui est dans les cieux. Ils distinguaient le maître éternel du maître temporel, et cependant ils étaient soumis pour le maître temporel même au maître temporel. » C'est ce qu'avait devant les yeux l'invincible martyr, Maurice, chef de la légion thébaine, lorsque, comme le rapporte Saint-Eucher, il répondit à l'empereur: « Nous sommes vos soldats, princes; mais cependant serviteurs de Dieu, nous l'avons librement... Et maintenant même le danger où nous sommes de perdre la vie ne nous pousse pas à la révolte; nous avons des armes et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir que tuer. » Cette fidélité des anciens chrétiens envers les princes brille avec bien d'éclat, si l'on remarque avec Tertullien, qu'alors les chrétiens « ne manquaient ni par le nombre, ni par la

(1) Lettre de Clément XIII, *Christianos*, du 25 novembre 1766.

force, s'ils eussent voulu se montrer ennemis déclarés. » « Nous ne sommes que d'hier, dit-il, et nous remplissons tout, vos villes, vos forts, vos municipes, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le Forum... Combien n'aurions-nous pas été disposés et prompts à faire la guerre, quoique avec des forces inégales, nous qui nous laissons égarer si volontiers, si notre religion ne nous obligeait plutôt à mourir qu'à tuer... Si nous nous fussions séparés de vous, si une si grande masse d'hommes se fut retirée dans quelque partie éloignée du monde, la perte de tant de citoyens, quels qu'ils soient, eût couvert de confusion votre puissance, l'eût punie même par ce seul abandon. Sans doute, vous eussiez été épouvantés de votre solitude... Vous eussiez cherché à qui commander. Il vous serait resté plus d'ennemis que de citoyens; maintenant vous avez moins d'ennemis, à cause de la multitude des chrétiens. »

Ces beaux exemples de soumission inviolable aux princes, qui étaient une suite nécessaire des saints préceptes de la religion chrétienne, condamnant la détestable insolence et la méchanceté de ceux qui, tout enflammés de l'ardeur immodérée d'une liberté audacieuse, s'appliquent de toutes leurs forces à ébranler et renverser tous les droits des puissances, tandis qu'au fond ils n'apportent aux peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendaient les coupables rêveries et les desseins des Vaudois, des Bédouins, des Wicléfistes et des autres enfans de Bélial, qui firent l'opprobre du genre humain, et qui furent pour cela si souvent et si justement frappés d'anathème par le siège apostolique. Ces fourbes, qui travaillent pour la même fin, n'aspirent aussi qu'à pouvoir se féliciter avec Luther d'être libres de tous, et, pour y parvenir plus facilement et plus vite, ils tendent audacieusement les entreprises les plus criminelles.

« Nous n'aurions rien à présager de plus heureux pour la religion et pour les gouvernements en suivant les vœux de ceux qui veulent que l'Eglise soit séparée de l'état, et que la concorde mutuelle de l'empire avec le sacerdoce soit rompue. Car il est certain que cette concorde, qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et à ceux de l'autorité civile, est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée.

Aux autres causes d'amertume et d'inquiétude qui nous tourmentent et nous affligent principalement dans le danger commun, se sont jointes certaines associations et réunions marquées où l'on fait cause commune avec des gens de toute religion, et même des fausses, et où, en feignant le respect pour la religion, mais vraiment par la soif de la nouveauté et pour exciter partout des séditions, on préconise toute sorte de liberté, on excite des troubles contre le bien de l'Eglise et de l'Etat, on détruit l'autorité la plus respectable.

« C'est avec douleur sans doute, mais aussi avec confiance pour celui qui commande aux vents et ramène le calme, que nous vous écrivons tout ceci, vénérables frères, afin que, vous couvrant du bouclier de la foi, vous vous efforciez de combattre courageusement pour le Seigneur. C'est à vous surtout qu'il appartient de vous montrer comme un rempart contre toute hauteur qui s'élève en opposition à la science de Dieu. Tirez le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu, et que ceux qui ont faim de la justice reçoivent de vous le pain de cette parole. Appelés à être des ouvriers diligents dans la vigne du Seigneur, ne songez, ne travaillez tous ensemble qu'à arracher du champ qui vous est confié toute racine amère, à y étouffer toute semence vicieuse, et à y faire croître une moisson abondante de vertus. Embrassant dans votre affection paternelle ceux qui s'appliquent aux sciences ecclésiastiques et aux questions de philosophie, exhortez-les fortement à ne pas se fier imprudemment sur leur esprit seul, qui les éloignerait de la voie de la vérité et les entraînerait dans les routes des impies. Qu'ils se souviennent que Dieu est le guide de la sagesse et le réformateur des sages », et qu'il ne peut se faire que nous connaissions Dieu sans Dieu, qui apprend par la parole aux hommes à connaître Dieu. Il est d'un orgueilleux ou plutôt d'un insensé, de peser dans une balance humaine les mystères de la foi qui surpassent tout sentiment, et de se fier sur notre raison, qui est faible et débile par la condition de la nature humaine.

Que nos très-chers fils en Jésus-Christ les princes favorisent, par leur concours et leur autorité, ces vœux que nous formons pour le salut de la religion et de l'état. Qu'ils considèrent que leur autorité leur a été donnée, non-seulement pour le gouvernement temporel, mais surtout pour défendre l'Eglise, et que tout ce qui se fait pour l'avantage de l'Eglise, se fait aussi pour leur puissance et pour leur repos. Qu'ils se persuadent même que la cause de la religion doit leur être plus chère que celle du trône, et que le plus important pour eux, pouvons nous dire que le pontife Saint-Léon, est « que la couronne de la foi » soit ajoutée de la main de Dieu à leur diadème. Placés comme pères et tuteurs des peuples, ils leur procureront une paix et une tranquillité véritables, constantes et prospères, s'ils mettent tous leurs soins à maintenir intactes la religion et la piété envers Dieu, qui porte écrit sur le fémur: *Roi des rois et seigneur des seigneurs.*

Mais, afin que tout cela arrive heureusement, levons les yeux et les mains vers la très-Sainte Vierge Marie, qui seule a anéanti toutes les hérésies, et qui forme notre plus grand sujet de confiance ou plutôt qui est tout le fondement de notre espérance. Qu'au milieu des besoins pressans du troupeau du Seigneur, elle implore par sa protection une issue favorable pour nos efforts, pour nos desseins et pour nos démarches. Nous demandons instamment et par d'humiles prières, et à Pierre, prince des apôtres, et à Paul son collègue dans l'apostolat, que vous empêchiez avec une fermeté inébranlable qu'on ne pose d'autre fondement que celui qui a été établi de Dieu même. Nous avons donc cette douce espérance, que l'auteur et le consommateur de notre foi, Jésus-Christ, nous consolera enfin dans les tribulations qui nous sont survenues de toutes parts, et nous vous

donnons affectueusement à vous, vénérables frères, et aux brebis confiées à votre soin, la bénédiction apostolique, gage du secours céleste.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 18 des calendes de septembre, jour solennel de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, an de l'Incarnation MDCCCXXXII et le deuxième de notre pontificat.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 SEPTEMBRE.

Selon l'*Emancipation* d'hier, le prince de Metternich serait passé à Bruxelles, et aurait eu avec S. M. une longue conférence à Laeken. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est entièrement controuvée.

— C'est par erreur que plusieurs journaux annoncent que M. Hyp. Vitiata XIII est parti pour Paris chargé d'une mission du gouvernement. M. Vitiata XIII est dans la capitale de France allé uniquement pour y soigner sa santé.

— M. A. V. Wauthier, receveur de la ville vient de publier le compte des recettes et dépenses de la ville pour l'exercice de 1831. Les recettes montent à fl. 1,039,032,30 1/2. Les dépenses à 1,039,000,13 1/2; excédant de recette 32 1/2.

— Les obligations du dernier emprunt de la ville se sont négociées hier à 85.

— On travaille avec activité dans les ministères à la confection du budget et d'une foule de projets de lois qui seront soumis aux chambres lors de leur prochaine réunion.

— Il y a quelques temps le colonel de Liem, inspecteur de l'artillerie, a été chargé de se procurer, sous main, 500 chevaux pour l'artillerie; on nous assure qu'un marchand de chevaux de Liège, qui avait ouï parler de cette fourniture, vint offrir au colonel de se charger de les fournir à 5,000 fl. de moins, c'est-à-dire, 10 fl. par cheval; il était trop tard, le marché avait été passé, et pourtant selon les lois et les réglemens militaires, aucune adjudication ne peut se faire sans avoir été rendue publique. (Belge.)

— Cette nuit des voleurs ont pénétré dans le domicile de M. Hanset horloger; près l'église du Sablon, en forant un trou dans les volets au moyen duquel ils sont parvenus à les ouvrir; ils ont enlevé toutes les moutres qui se trouvaient dans la boutique: depuis quelques jours on n'entend parler que de vols qui se commettent la nuit dans cette ville sans qu'on annonce aucune arrestation, et pourtant le personnel des agens de la police qui est à la disposition de M. François, et le double de celui qui était sous les ordres de M. de Knijff, M. l'administrateur de la police rempliraient beaucoup mieux ses fonctions, s'il faisait veiller à la sûreté du domicile des citoyens, que de faire parcourir les estaminets par ses agens et ses mouchards pour espionner des malheureux de septembre auxquels la misère où les injustices qu'ils éprouvent, arrachent quelquefois de vaines plaintes. (Id.)

LIÈGE, LE 6 SEPTEMBRE.

On écrit de Gand, 4 septembre:

« Nous avons à rendre compte à nos lecteurs d'un événement aussi fatal qu'extraordinaire.

« Dimanche dernier, à huit heures du soir, une femme nommée Pauline Boone, âgée d'environ 25 ans, se présenta chez M. Albinet, chef de la police de notre ville, et lui fit la déclaration qu'elle avait assassiné un enfant à Oostakker, village à cinq quarts de lieue de Gand. Interrogée sur le motif et le but de ce crime, elle répondit qu'ayant été fermière, elle avait été ruinée; que, se voyant malheureuse, elle ne voulut point servir comme domestique et s'était décidée à mourir; qu'à cet effet elle avait tué l'enfant en question et venait se livrer entre les mains de la justice. Ces réponses firent penser que la malheureuse avait le cerveau dérangé; toutefois comme elle répondait avec le plus grand calme, on la mit en prison, et rapport en fut fait aux autorités compétentes.

« Hier, M. le juge d'instruction accompagné de la gendarmerie et de la femme même, s'est rendu à Oostakker, où en effet on a trouvé, dans un fossé qu'elle indiquait, le cadavre de l'enfant, âgé de 4 ans. L'autopsie en a été faite.

Dans son interrogatoire devant le commissaire de police, Pauline Boone a déclaré qu'elle avait étranglé sa victime avant de la jeter à l'eau. L'onde est du sexe féminin et se nomme Sadin, au lieu de celle qui se dit l'auteur du crime. »
(Journal des Flandres.)

— On écrit d'Anvers, le 5 septembre :

Le vaisseau de ligne le *Zeeuw* qui est en rade de Bath exerce son artillerie; on entend du port des coups de canons dans cette direction; on aperçoit même la fumée. »

Le 30 août est arrivé à Berlin le général d'infanterie russe, et ambassadeur à Paris, comte Pozzo di Borgo, venant de Pétersbourg. Le même jour y ont passé : le courrier de cabinet russe Dobrowski, se rendant de Londres à Pétersbourg; et le prince Serge Dolgorouky se rendant aussi en courrier à Pétersbourg.

— On nous écrit de tous les côtés que la formation des 5^e bataillons se fait avec la plus grande activité. Partout les nouvelles recrues sont équipées et armées; on les exerce sans relâche, officiers et soldats montrent le plus grand zèle. Un des plus avancés est le bataillon du 9^e qui se forme à Mons.
(Eman.)

— L'Indépendant a parlé d'un nouveau protocole arrivé à Bruxelles, par lequel on défendrait au gouvernement belge d'entamer les hostilités. Nous croyons pouvoir dire que cette nouvelle est sans fondement. L'Indépendant a parlé aussi de bruits inquiétants qui circulent depuis deux jours en ville, auxquels, dit-il, il n'ajoutait que peu de foi. Comme lui, nous croyons les bruits mal fondés, mais nous trouvons le silence qu'observe le ministère un peu extraordinaire, et nous croyons qu'il lui serait possible sans compromettre le sort des négociations, de nous dire au moins où elles en sont, et si nous avons à craindre ou à espérer.
(Mémorial.)

— La commission nommée pour juger les ouvrages de peinture du grand concours se réunira à Anvers le 10 courant, sous la présidence de M. le comte F. de Robiano.

— M. le général Clump est arrivé à Gand le 2 de ce mois.

— On écrit de Berlin, 24 août :

On peut regarder comme une nouvelle preuve du maintien probable de la paix, l'entreprise de grandes et dispendieuses constructions que le gouvernement a recommencées, et autres l'achèvement du palais de l'Université calculé à 200,000 écus. »

— Les agens de don Pedro sont fort difficiles dans le choix de leurs recrues. Ils ont refusé un grand nombre de jeunes gens qui se proposaient pour faire partie de l'expédition; on ne prend que d'anciens militaires et surtout d'anciens soldats de cavalerie.

— On écrit de Chemnitz (Saxe), le 24 août :

Hier au soir, une scène tumultueuse eut lieu dans la population de cette ville; l'intervention des gardes communales fut jugée nécessaire, mais bientôt l'ordre fut rétabli sans qu'on eût besoin d'user de violence. Des griefs contre le système des corporations avaient donné lieu à ces troubles. Déjà, d'ailleurs, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées dans les rues; la garde communale se renforça de cent hommes et dispersa la foule. Hier, le rassemblement s'accrut de quelques milliers de personnes, et à neuf heures, quand la patrouille se montra elle fut reçue avec des huées. La garde communale s'avança au nombre de 60 hommes et invita le peuple à se disperser; mais la foule ayant été faite en vain, on se vit obligé de disperser la foule à la baïonnette. La plus grande violence fut observée par la force armée et il y eut tout au plus que quelques légères blessures ou contusions occasionnées par la crosse du fusil, tandis que les pierres pleuvaient sur la garde communale. Celle-ci s'empara ensuite de toutes les rues et places, et fit des patrouilles qui achevèrent de ramener l'ordre. Aujourd'hui la police a publié une ordonnance qui enjoint à tous les propriétaires de boutiques et de cabarets de les fermer à neuf heures; depuis huit heures il ne sera plus permis de former des groupes sur la place publique. L'ordre public ne sera pas troublé.
(Gazette de Leipsick.)

— La loi sur la presse qui vient d'être rédigée en Prusse ne change rien aux rigueurs de la censure. Elle est exercée comme par le passé. L'entrée de certains journaux français va être probablement défendue, déjà on a saisi ces jours-ci une des ces feuilles (*le Constitutionnel*), qui contenait un long article sur les décrets de la diète.

Le cabinet de Berlin, avait proposé de congédier les gardes civiques; cette proposition a été discutée dans le cabinet de Dresde, mais le prince Frédéric s'y étant fortement opposé, ces insinuations sont restées sans succès.

L'ambassade russe refuse depuis quelques temps des passeports pour la Pologne à tous les voyageurs dont le gouvernement prussien ne répond pas.

Plusieurs Allemands, qui n'avaient pris aucune part à la révolution de Pologne, ont été arrêtés dernièrement à Kalisch et conduits en Sibérie, bien que les autorités prussiennes fussent intervenues en leur faveur.

— L'abbé de La Mennais, qui, ainsi que le comte de Montalembert, habite déjà depuis long-temps Munich, fait de fréquentes visites aux savans et aux hommes de lettres de cette ville. Il cherche, dit-on, à les intéresser en faveur d'un journal qu'il compte publier.

— On écrit de Moscou : Il y a ici une administration centrale des messageries et de transports de roulage, qui va établir des voitures dans les gouvernemens de Tambouf, Kazan, Perme, Tobolsk, Irkoutsk, Jahoulsk et Kischta, frontière de la Chine. Il y aura donc des transports directs de la Chine et lieux intermédiaires à Pétersbourg, Moscou et Varsovie, et, s'il est possible, jusqu'à Paris. C'est ce que M. Müller, chef de l'établissement, est dans l'intention d'entreprendre. Si M. Müller réussit dans sa vaste entreprise aussi complètement qu'il le désire, il y aura deux débouchés à peu près directs pour les objets du commerce chinois : l'un par Pétersbourg avec la mer, pour les transports à faire en Allemagne, en Angleterre et en France; l'autre par Moscou et Varsovie. Celui-ci serait souvent préféré, attendu qu'il ne serait jamais gêné par les glaces qui arrêtent chaque hiver la navigation des mers du Nord.

ELECTIONS ANGLAISES.

L'Angleterre s'apprête à entrer dans l'ère électorale que le bill de réforme lui a ouverte. Les nouvelles élections donneront-elles au parlement britannique la couleur décidément libérale qu'espéraient les amis de la liberté? C'est là une question qui n'est pas sans nuages pour les hommes politiques du pays même, et environnée de mystères pour ceux qui doivent la juger à distance.

Un fait sur lequel tout le monde se trouve d'accord, c'est que le parti tory est très loin de se regarder comme vaincu. Il n'a ajourné ses prétentions au pouvoir que dans l'espérance de calmer les défiances du peuple anglais : décelez ses vues ambitieuses au moment de la crise électorale, c'eût été risquer de soulever contre les candidats de l'aristocratie une invincible opposition. Tel est le véritable motif de la résignation apparente de ce formidable parti, qui réserve toutes ses forces pour la lutte décisive qui va s'engager entre l'esprit oligarchique et l'esprit populaire.

Le torysme compte beaucoup sur la division de ses ennemis. La question du commerce des grains sera soulevée au prochain parlement. Les villes demandent la réforme des lois sur les céréales. Il paraît, au contraire, que les campagnes exigent la conservation, et qu'ainsi les suffrages de ces deux parties de la population anglaise ne se porteront point sur les mêmes candidats. Le texte du bill présente, dit-on, des difficultés que l'aristocratie se flatte de rendre inextricables. Enfin, elle fonde aussi l'espoir de son succès sur la corruption. Sa main n'a jamais été avare quand il s'est agi d'arriver au pouvoir. Un journal a rapporté à ce sujet une anecdote curieuse, et qui décèle toute la portée des espérances du parti. « On croit, disait un jeune lord, que nous sommes ennemis de la réforme, parce qu'elle fera passer le pouvoir des mains de l'aristocratie à celle du peuple; il n'en sera ni plus ni moins que par le passé; si nous sa-

vons mettre aux choses leur prix, les élections continueront d'être pour nous; seulement elles nous coûteront plus cher. Il y a dans la réforme non pas de quoi détruire l'aristocratie, mais de quoi ruiner beaucoup de bonnes familles, voilà le secret de notre longue résistance. »

Mais ce n'est là qu'une fanfaronade aristocratique; il faudra la voir à l'œuvre.

Nous sommes loin de vouloir résoudre le problème des élections anglaises; nous dirons cependant que le bill de réforme a passé malgré tous les genres d'opposition. Depuis l'accomplissement de ce mémorable événement, aucun symptôme saillant de réaction aristocratique ne s'est manifesté dans l'opinion toute puissante devant laquelle la volonté de la couronne elle-même a dû céder. Au contraire, la presse anglaise, a pris une allure plus énergique, plus libérale. Il en est de même des assemblées populaires : l'esprit dominant y est toujours celui de la réforme. Sur quoi donc fonde-t-on tant d'espérances de succès? Sur la corruption; mais ce moyen a échoué contre le bill; sur les divisions, sur les difficultés qu'on suscitera aux électeurs? Mais en France aussi il y avait des divisions, la loi semblait garantir à toujours au ministère une majorité de bon plaisir, et cependant le génie de la liberté triompha de tous les obstacles.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Astca, 30 août. — Hier nos éclaireurs ont été attaqués par une trentaine de cavaliers Belges; déjà ils avaient franchi notre frontière et faisaient une charge sur les dragons qui accompagnaient nos éclaireurs, lorsque l'arrivée de deux compagnies des nôtres a arrêté leur marche.

— Nous apprenons de l'armée que S. A. B. le prince de Saxe-Weimar s'est plus ou moins blessé en tombant de cheval. S. A. reçoit des soins très-pressés au camp de Ryon.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 3 septembre, à 9 heures du matin, au 4, à la même heure, 15 nouveaux cas 11 décès, 16 guérisons.

Liéges, 4. — 3 cas nouveaux, 4 décès 2 guéris.

Berchem-Sto.-Agathe. — Du 1^{er} au 2, 3 cas nouveaux, 1 décès.

Hal. — Du 1^{er} au 3, 40 cas nouveaux, 8 décès, 7 guéris.

Gand, 3 septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 3 décès, 3 nouveaux cas, 10 en traitement, 19 convalescens, 5 guéris.

Termonde, 3. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Bruges. — Du 2 au 3, 6 cas nouveaux, 2 décès.

Anvers. — Du 4 au 5, 6 nouveaux cas, 4 décès, 3 guéris.

Malines, 3. — 4 cas nouveaux, 2 décès.

Lierre, 1^{er} au 2. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Tournay, 3. — 4 cas nouveaux, aucun décès, 4 guéris.

— Il est mort du choléra à Amsterdam, le 3 septembre 25 personnes : depuis l'invasion de la maladie 693 ont été atteintes dont 353 sont décédés. A Leyden il est mort, le 27 août, 7 personnes : 580 ont été atteintes depuis l'invasion et 262 ont succombé.

— A Katuyk, dont la population n'est que de 4000 habitans, il est mort depuis 5 jours 43 personnes sur 148 qui ont été atteintes.
(Handelsblad.)

L'enseignement universel qui faisait tant de bruit parmi nous, il y a trois ou quatre ans, et qui a produit quelque impression en France même, y est tombé dans un discrédit complet. Nous savons que M. Massin, qui dirige à Paris, rue des Minimes, la première et la meilleure institution de la capitale, avait voulu suivre pour un certain nombre d'élèves le mode d'enseignement imaginé par M. Jacotot; il y a bientôt renoncé. Il a trouvé plus d'avantage à revenir aux diverses méthodes qu'à perfectionnées sa longue expérience, suffisamment justifiée d'ailleurs par ses éclatans succès, et par la décoration de la légion d'honneur dont le roi des Français vient de récompenser le zèle éclairé de cet estimable instituteur.
(Communiqué.)

NAPOLÉON II. ODE DE M. VICTOR HUGO.

Toutes les grandes infortunes appartiennent au poète; toutes les grandeurs déchues, toutes les puissances tombées de haut rentrent dans son domaine. Le dauphin de France, prisonnier du savetier Simon, qui meurt au Temple, le captif de l'Europe qui meurt à Saint-Hélène, l'homme d'esprit qui meurt roi aux Tuileries, ne sont pas pour lui quelques-unes de ces tristes et froides questions que l'esprit philosophique examine, que l'esprit politique tâche de résoudre. Ces hauts événemens sont pour le poète une matière qui l'inspire, et en quelque sorte une occasion de faire de beaux vers. A l'un de ces hommes que notre temps, si fertile en

accidens de fortune, trouve toujours prêts, et en quelque sorte égaux à ses vicissitudes, M. Hugo est, avec M. de Lamartine, celui qui a le mieux senti le besoin d'être actuel et contemporain. C'est quelque chose dans notre histoire moderne que la mort du fils de Napoléon. Dans la destinée singulière et touchante de ce jeune homme, M. Hugo a trouvé le sujet d'une grande et belle ode.

La se trouve tout ce luxe, toute cette pompe d'images, d'idées et de style qui sont le caractère de sa poésie. Nous voudrions rapporter ici toute cette œuvre remarquable que publiera le prochain volume des *Cent et Un*; mais nous n'avons malheureusement de place que pour la première partie.

I.

Mil huit cent onze! — O temps où des peuples sans nombre. Attendaient prosternés sous un nuage sombre
Que le ciel eût dit oui!

Sentaient trembler sous eux les Etats centenaires,
Et regardaient le Louvre entouré de tonnerres,
Comme un Mont-Sinaï!

Courbés comme un cheval qui sent venir son maître,
Ils se disaient entre eux: — Quelqu'un de grand va naître
L'immense empire attend un héritier demain.
Qu'est-ce que le Seigneur va donner à cet homme
Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,
Absorbe dans son sort le sort du genre humain? —

Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
L'homme prédestiné;

Et les peuples béans ne purent que se taire,
Car ses deux bras levés présentaient à la terre,
Un enfant nouveau-né!

Au souffle de l'enfant, dôme de Invalides,
Les drapeaux prisonniers sous tes voûtes splendides,
Frémirent, comme au vent frémissent les épis;
Et son cri, ce doux cri qu'une nourrice apaise,
Fit, nous l'avons tous vu, bondir et hurler d'aise,
Les canons monstrueux à ta porte accroupis!

Et lui! l'orgueil gonflait sa puissante narine;
Ses deux bras, jusqu' alors croisés sur sa poitrine;
S'étaient enfin ouverts;

Et l'enfant, soutenu dans sa main paternelle,
Inondé des éclairs de sa fauve prunelle,
Rayonnait au travers!

Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes
Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes,
Eperdu, l'œil fixé sur quiconque était roi,
Comme un aigle arrivé sur une haute cime,
Il cria tout joyeux avec un air sublime:
— L'avenir! l'avenir est à moi!

II.

Non, l'avenir n'est à personne!

Sire! l'avenir est à Dieu!

A chaque fois que l'heure sonne,
Tout ici bas nous dit adieu.

L'avenir! l'avenir! mystère!

Toutes les choses de la terre,
Gloire, fortune militaire,
Couronne éclatante des rois,
Victoire aux ailes embrasées,
Ambitions réalisées,
Ne sont jamais sur nous posées
Que comme l'oiseau sur nos toits!

Non, si puissant qu'on soit, non qu'on rie ou qu'on pleure,
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure,
Ouvrir ta froide main,
O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,
Spectre toujours masqué qui nous suis côte à côte,
Et qu'on nomme demain!

Oh! demain! est la grande chose!

De quoi demain sera-t-il fait?

L'homme aujourd'hui sème la cause,

Demain Dieu fait mûrir l'effet.

Demain, c'est l'éclair dans la voile,

C'est le nuage sur l'étoile,

C'est un traître qui se dévoile.

C'est le bélier qui bat les tours,

C'est l'astre qui change de zone,

C'est Paris qui suit Babylone;

Demain, c'est le sapin du trône,

Aujourd'hui, c'en est le velours!

Demain, c'est le cheval qui s'abat blanc d'écume.

Demain, ô conquérant, c'est Moscou qui s'allume.

La nuit, comme un flambeau.

C'est votre vieille garde au loin jonchant la pleine.

Demain, c'est Waterloo! demain c'est Sainte-Hélène!

Demain, c'est le tombeau!

Vous pouvez entrer dans les villes

Au galop de votre coursier,

Dénouer les guerres civiles,

Avec le tranchant de l'acier;

Vous pouvez, ô mon capitaine,

Barre la Tamise hautaine,

Rendre la victoire incertaine,

Amoureuse de vos clairons,

Briser toutes portes fermées,

Dépasser toutes renommées,

Donner pour astre à des armées,
L'étoile de vos éperons.

Dieu garde la durée et vous laisse l'espace;

Vous pouvez sur la terre avoir toute la place;

Etre aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel;

Sire, vous pouvez prendre, à votre fantaisie,

L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie; —
Mais tu ne prendras pas demain à l'Eternel.

III.

O revers! ô leçon! — Quand l'enfant de cet homme
Eu reçu pour hochet la couronne de Rome;
Lorsqu'on l'eut revêtu d'un nom qui retentit,
Lorsqu'on eut bien montré son front royal qui tremble,
Au peuple émerveillé qu'on puisse tout ensemble,
Etre si grand et si petit!

Quand son père eut pour lui gagné bien des batailles;
Lorsqu'il eut épaissi de vivantes murailles,
Autour du nouveau-né riant sur son chevet;
Quand ce grand ouvrier, qui savait comme on fonde,
Eut, à coups de cognée, à peu près fait le monde,
Selon le songe qu'il rêvait;

Quand tout fut préparé par les mains paternelles
Pour doter l'humble enfant de splendeurs éternelles;
Lorsqu'on eut de sa vie assuré les relais;
Quand pour loger un jour ce maître héréditaire
On eut enraciné bien avant dans la terre
Les pieds de marbre des palais;

Lorsqu'on eut pour sa soif posé devant la France
Un vase tout rempli du vin de l'espérance,
Avant qu'il eût goûté de ce poison doré,
Avant que de sa lèvres il eût touché la coupe,
Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe
Et l'emporta tout effaré!

VILLE DE LIÈGE. — Côtes irrécouvrables.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les états des côtes irrécouvrables des contributions de toute nature pour l'exercice de 1834, sont déposés au secrétariat de la régence.

On peut en prendre inspection pendant dix jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

A l'hôtel-de-ville, le 3 septembre 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 5 septembre.

Naisances: 3 garçons, 3 filles.

Mariages 5, savoir: Entre Lambert Joseph Del Ledent, armurier, rue Lulai, et Jeanne Henchart, journalière même domicile. — Toussaint Joseph Vercheval, cordonnier, place Grétry, et Marie Anne Delsa, journalière, en Potierue. — Jean Théodore Corvisier, serrurier, rue Hors Château, et Marie Agnès Daniel, rue Grande-Bèche. — Léonard Galopin, cultivateur, faubourg St-Laurent, et Elisabeth Massillon, cultivatrice, faubourg St-Gilles. — Pierre Joseph Grandjean, à Hollogne sur Gheer, et Marie Dieudonnée Renard, rue St-Hubert.

Décès, 4 garç., 4 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir: Pierre Joseph Chandelon, âgé de 92 ans, cordonnier, rue du Moulin, veuf d'Anne Julienne Joseph finet. — Marie Jeanne Sluse, âgée de 56 ans, journalière, rue Pierreuse. — Marguerite Fontaine, âgée de 28 ans, derrière St-Thomas, épouse de Jacques Victor Adolphe Raymont.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FETE SAINT-GILLES. — D'manche, 9 du courant, DIVERTISSEMENT CHAMPÊTRE chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent.



Le CHAR-A-BANG, coin de la rue du Pot d'or, PART à présent à 8 heures 1/2. 390

VOITURE à VENDRE au Grand Cerf. 883

MAGASIN de LIBRAIRIE, hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, à des rabais extraordinaires de 30 à 80 p. 0/0. On distribue un Catalogue de la superbe collection de plus de 2000 ouvrages: Prix, 20 cents. 383

Harengs nouveaux, Anchois id., chez PERET, rue Ste-Ursule

MOULLES très-fraîches, chez PERET, rue Ste. Ursule. 370

VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.

Les lundi, mardi et mercredi, 40, 41 et 42 septembre 1832, à 10 heures, M. Deneef, cessant l'exploitation de sa ferme du Val Saint-Lambert à Seraing, y fera VENDRE aux enchères par le ministère du notaire GILON, tout le mobilier garnissant ladite ferme consistant en 7 bons et beaux chevaux, 49 bêtes à cornes, dans lesquelles se trouve un beau jeune taureau, 150 bêtes à laines, mérinos, très-saines; trois charriots, 4 tombereaux, quantité de charues et herses, rouleaux, et généralement tous les attirails de labour, de chevaux et de grange; une partie des meubles d'habitation, une quantité de vieux fers batuts et de fonte, une forte partie de vieux plombs, idem de marbres blancs et de St-Etienne, provenant de la démolition de l'église du Val-Saint-Lambert, tous les ustensiles d'une distillerie, plus un fort pressoir, et quantité d'autres objets.

A CREDIT moyennant caution solvable et connue du notaire. Le premier jour on VENDRA les chevaux, les vaches et les attirails de labour. Le second on vendra le troupeau et les meubles, et le 3^e jour tout le restant.

VILLE DE LIÈGE. — L'adjudication du transport des corps au cimetière de Robermont n'ayant pas eu lieu aujourd'hui, il sera procédé samedi prochain à 11 heures du matin, à la salle des séances du collège des bourgmestre et échevins, à l'hôtel-de-ville.
On recevra des soumissions jus qu'à cette date.
Liège, le 5 septembre 1832.

On demande un MAITRE OUVRIER SALINIER et une SERVANTE sachant faire la cuisine. S'adresser faubourg d'Amersœur, n° 46, à Liège.

QUARTIER garni avec ou sans écurie à LOUER, rue devant la Magdelaine, n° 273.

A VENDRE un bon BILLARD, avec ses accessoires, rue Pierreuse, n° 318.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Remi Benoit, tendante à faire construire un four à pains, derrière sa maison, située faubourg Saint-Gilles, n° 291, Arrêtent:

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui croiraient devoir y opposer, aient à faire parvenir leurs motifs à la régence dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 3 septembre 1832.
Le bourgmestre, Louis JAMME.
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

() En l'étude du notaire BERTRAND, il sera procédé le 14 septembre, à dix heures du matin, à la VENTE aux enchères d'une RENTE de 59 fls 57 cents (406 7 2 Bbt. Liège), due par les enfans Philippe Lecrenier, constituée par acte de bail à rente, d'une maison et 5 bonniers de jardins et prés, situés au canton de l'Ouest de la ville de Liège. Les titres et conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit notaire.

Une bonne NOURRICE de la campagne récemment accouchée, peut se présenter rue Hors-Château, n° 94.

PAR BREVET D'INVENTION.

CLYSOIRS, NOUVELLES SERINGUES.

Pour se servir utilement du CLYSOIR, il faut premièrement: placer la canule, remplir l'instrument dans toute sa capacité, l'élever perpendiculairement pour hâter l'écoulement.

Pour plus de commodité, on peut mettre un cloch à la hauteur du bras tendu, y suspendre le CLYSOIR par la ganse qui y est attachée, et presser doucement le tuyau de haut en bas pour accélérer l'opération.

Le dépôt est établi à Liège, chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 3 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 70 — Actions de la banque, 1655 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 7/8. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 80 3/4. — Emprunt Belge 78 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 4 sept. — Dette active, 48 00/0 0/0 00; idem différée 00/00. — Bill. de change 17 1/8 0/0. — Syndicat d'amor. 74 1/4 0/0 0/0, idem 3 1/2 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co. 96 3/4 98 0/0 0; idem ins. gr. li. 61 1/8; idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 0/0 — Ren. franc. 0 1/2, 69 1/4 0 0/0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 76 0/0; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 118 0/0 0/0. — A. R. 4^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 5 septembre.

Change.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	pair.	N	
Londres.	40/10	P	
Paris.	118 b.		
Francfort.	manque.		
Hambourg.	35 7/16		

Escompte 0 0/0.

Effets publics. — Métalliques 89 0/0 P. O. — Lots portugais 382 0/0 A. — Napolitains, 76 0/0 00 0. — Guelphes 80 0/0 P. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 52 3/8 1/2 3/8 A. — Anglo-Belgic, 70 0/0 0. — Lots de Pologne 99 0/0 0. — Emprunt siliens, 50 1/4 A. — Emprunt romain, 79 0/0 0. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 N — idem de 10 mill., 99 1/2 N. — idem de 24 millions, 75 1/8 0/0 P.

Bourse de Bruxelles, du 4 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 3/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 63.